



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY TENUE LE 20 MAI 2021 À 17 H 30 PAR VIDÉOCONFÉRENCE

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Pierre-Paul ROUTHIER, maire
Monsieur Barry DOYLE, conseiller du district n° 1 - de La Noue
Monsieur Éric CORBEIL, conseiller du district n° 3 - de Robutel
Madame Lucie LABERGE, conseillère du district n° 4 - de Bumbray
Monsieur Michel GENDRON, conseiller du district n° 6 - de Lang
Monsieur Éric ALLARD, conseiller du district n° 7 - de Le Moynes

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Maître Karl Sacha LANGLOIS, directeur général
Maître George DOLHAN, greffier et directeur du greffe et du contentieux

SONT ABSENTS :

Monsieur Michel ENAULT, conseiller du district n° 2 - du Filgate
Monsieur Marcel DESCHAMPS, conseiller du district n° 5 - de Salaberry
Monsieur François Le BORGNE, conseiller du district n° 8 - D'Youville

RÉSOLUTION 2021-05-324 **1.1** Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Allard

APPUYÉ par madame Lucie Laberge

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-05-325

2.1

Règlement général G-1309-13-21 modifiant les chapitres IV et XXX du règlement G-1309 sur la circulation et le stationnement visant l'ajout d'un pouvoir de remorquage pour les fonctionnaires municipaux et les représentants de la ville dûment autorisés, avis de motion

Monsieur le maire Pierre-Paul Routhier donne avis de motion qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement général ayant pour objet la modification des chapitres IV et XXX du règlement général G-1309 sur la circulation et le stationnement visant l'ajout d'un pouvoir de remorquage pour les fonctionnaires municipaux et les représentants de la ville dûment autorisés.

Un projet de règlement est déposé par monsieur le maire Pierre-Paul Routhier.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-05-326

2.2

Règlement d'emprunt E-2145-2-21 modifiant le règlement E-2145-21 d'un montant de 5 840 000 \$ visant des travaux de réaménagement du boulevard Saint-Francis, entre la rue des Tulipes et le boulevard Salaberry Nord, pour un montant total de 9 372 000 \$, sur l'ensemble du territoire, dans un bassin de taxation et dans la zone desservie par le réseau d'aqueduc, à la valeur et en frontage, sur 10 ans visant la modification du montant de l'emprunt et des clauses de taxation et l'abandon du règlement E-2145-1-21

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 mai 2021 et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

ATTENDU QU'aux fins de la résolution 2021-05-259, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Michel Gendron lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 mai 2021;

ATTENDU QUE depuis le dépôt du règlement et sa présentation finale pour adoption, les articles 2, 3, 4 et 5 ainsi que l'annexe A ont été modifiés autrement que ce qui était inscrit dans le projet déposé;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Gendron

APPUYÉ par monsieur Éric Corbeil

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Ce procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil à la séance ordinaire du 14 juin 2021.

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil adopte le règlement d'emprunt E-2145-2-21 modifiant le règlement E-2145-21 d'un montant de 5 840 000 \$ visant des travaux de réaménagement du boulevard Saint-Francis, entre la rue des Tulipes et le boulevard Salaberry Nord, pour un montant total de 9 372 000 \$, sur l'ensemble du territoire, dans un bassin de taxation et dans la zone desservie par le réseau d'aqueduc, à la valeur et en frontage, sur 10 ans visant la modification du montant de l'emprunt et des clauses de taxation et l'abandon du règlement E-2145-1-21.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-05-327 **2.3** Modification du règlement général G-013-17
relatif à l'utilisation de l'eau provenant de
l'aqueduc public afin de modifier le chapitre
III - Utilisation des infrastructures et
équipements d'eau et le chapitre IV -
Utilisation intérieurs et extérieurs, final

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 mai 2021 et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

ATTENDU QU'aux fins de la résolution 2021-05-322, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le maire Pierre-Paul Routhier lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Gendron

APPUYÉ par madame Lucie Laberge

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil adopte le règlement général G-013-1-20 modifiant le règlement général G-013-17 relatif à l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc public afin de modifier le chapitre III - Utilisation des infrastructures et équipements d'eau et le chapitre IV - Utilisation intérieurs et extérieurs.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-05-328 **2.4** Règlement général relatif à la garde de
poules en milieu urbain, final

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 mai 2021 et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

Ce procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil à la séance ordinaire du 14 juin 2021.

ATTENDU QU'aux fins de la résolution 2021-05-257, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Éric Allard lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Allard

APPUYÉ par monsieur Pierre-Paul Routhier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil adopte le règlement général G-052-21 relatif à la garde des poules en milieu urbain.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2021-05-329

2.5

Modification du règlement général G-048-20 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, des services et des activités de la Ville pour l'année 2021 afin d'ajouter les tarifs applicables pour le permis de construction de poulailler et le certificat d'autorisation pour la garde de poules, final

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 mai 2021 et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

ATTENDU QU'aux fins de la résolution 2021-05-258, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Éric Allard lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Corbeil

APPUYÉ par monsieur Éric Allard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil adopte le règlement général G-048-2-21 modifiant le règlement G-048-20 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, des services et des activités de la Ville pour l'année 2021 afin d'ajouter les tarifs applicables pour le permis de construction de poulailler et le certificat d'autorisation pour la garde des poules.

ADOPTÉE.

PÉRIODE DE QUESTIONS : 17 H 36 À 17 H 37

PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL : 17 H 37

RÉSOLUTION 2021-05-330 **3.1** Levée de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Gendron

APPUYÉ par madame Lucie Laberge

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités.
Il est 17 h 37.

ADOPTÉE.

Le maire,

Le greffier,

PIERRE-PAUL ROUTHIER

GEORGE DOLHAN